

L'aide publique au développement

Le Canada a donné l'exemple en annulant la dette des pays en développement et a ainsi annulé 1,1 milliard de dollars canadiens de prêts au titre de l'APD au cours des douze dernières années.

Le gouvernement présentera un projet de loi permettant la remise d'autres dettes au titre de l'APD en fonction des besoins, pour les pays à revenu faible ou intermédiaire qui sont lourdement endettés et qui entreprennent les réformes économiques qui s'imposent. Cette mesure sera cependant étroitement liée à l'évaluation que fera le Canada de la mise en oeuvre de programmes de développement et au déblocage de fonds locaux pour les programmes sociaux.

La dette publique bilatérale

Le gouvernement considère qu'il est pertinent d'examiner des options de réduction de la dette ou du service de la dette en faveur des pays dont la dette est contractée essentiellement à l'égard de gouvernements créanciers et non de banques commerciales (c'est-à-dire les pays auxquels ne s'applique pas le Plan Brady). Cet examen a maintenant été entrepris par le Club de Paris.

Au sommet de Houston, le Canada a appuyé la demande faite au Club de Paris de rééchelonner à plus long terme la dette des pays à revenu moyen inférieur et de leur offrir des possibilités de convertir leur dette. Ces mesures sont maintenant appliquées par le Club de Paris, qui examine aussi d'autres mesures.

Le Canada s'est prononcé en faveur de l'extension des modalités de Toronto à d'autres pays que ceux du continent africain et a préconisé leur amélioration. Récemment, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont fait des propositions publiques en vue d'une plus grande réduction de la dette. **Le gouvernement est d'avis qu'une plus grande réduction de la dette sera vraisemblablement nécessaire pour nombre des pays les plus pauvres et il envisage de participer à ces discussions d'une manière constructive.**

Toute réduction de la dette devrait être convenue de façon multilatérale et être assortie de conditions exigeant des pays bénéficiaires qu'ils s'engagent à adopter de saines politiques économiques. Le Canada appuiera les mesures de réforme économique et exploitera les possibilités qui lui permettront de lier directement les allègements à des mesures propres à favoriser un développement durable, y compris le recours à des fonds de contrepartie.

Le gouvernement considère que les prêts souverains sont en fin de compte recouvrables, mais il a jugé prudent d'établir une provision pour imprévus à la lumière des stratégies internationales mises en place pour régler le problème de l'endettement international.

La dette commerciale

Le Canada utilisera les fonds de l'aide publique au développement pour participer, après étude de chaque cas, à des programmes de rachat ou de conversion de la dette susceptibles de favoriser la réalisation d'objectifs et de programmes axés sur l'enfance, sur l'environnement ou sur d'autres activités à caractère social. Le Costa Rica est le premier cas à l'étude. Nous prendrons les précautions voulues pour que ces actions débouchent sur d'importantes mesures de développement.